

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 76 (1950)
Heft: 25

Artikel: Le groupe scolaire du parc Trembley, à Genève
Autor: Gampert, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-57453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francsPour les abonnements
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**
à LausannePrix du numéro :
1 fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. P. JOYE, professeur ; E. LATELTIN, architecte — *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; CL. GROSGURIN, architecte ; E. MARTIN, architecte ; V. ROCHAT, ingénieur. — *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCESLe millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts
Réclames : 60 cts le mm
(largeur 95 mm)Rabais pour annonces
répétées**ANNONCES SUISSES S.A.**5, Rue Centrale
Tél. 22 33 26
LAUSANNE
et Succursales**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le groupe scolaire du parc Trembley, à Genève, par F. GAMPERT, architecte de la Ville de Genève.* — ORGANISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES : *Recommandations concernant les relations entre ingénieurs patrons et ingénieurs employés au sein de l'entreprise.* — LES CONGRÈS : *Première assemblée générale du Conseil international de documentation du bâtiment.* — BIBLIOGRAPHIE. — AVIS A NOS ABONNÉS. — SERVICE DE PLACEMENT.

LE GROUPE SCOLAIRE DU PARC TREMBLEY, A GENÈVE

par F. GAMPERT, architecte de la Ville de Genève

Historique

Il n'est pas inutile de rappeler que l'école primaire construite dans le parc Trembley, et inaugurée au mois de juillet dernier, est l'aboutissement d'un concours ouvert en 1944 par le Conseil administratif de la Ville de Genève et représente la réalisation d'une première étape.

Le programme comportait l'étude d'un groupe scolaire comprenant :

- une école enfantine de 8 classes avec 2 salles de jeux ;
- une école primaire de 8 classes de garçons et 8 classes de filles avec divers locaux communs ;
- des préaux pour les 2 écoles, avec des fontaines ;
- l'aménagement en parc public du reste de la parcelle avec des pelouses servant de places de jeux.

Pour le dernier point, le jury attirait l'attention des concurrents sur les particularités de l'emplacement choisi :

« Le terrain, est-il dit, représente une des anciennes propriétés caractéristiques de la campagne genevoise. Il fait partie d'une réserve de verdure qui comprend notamment le parc des Croupettes, la campagne Beaulieu, la campagne Trembley, la promenade des Crêts et le parc de la Maison de retraite du Petit-Saconnex.

» Cette réserve de verdure doit permettre une liaison entre le centre de la ville et les quartiers extérieurs. Les constructions pour le groupe scolaire devront être implantées et conçues de telle sorte qu'elles ne rompent pas l'harmonie de l'ensemble indiqué ci-dessus.

» L'étude proprement dite du parc Trembley doit tenir

compte dans la mesure du possible, des plantations existantes ainsi que des échappées de vue les plus typiques. Le parc devra servir de parc d'agrément. »

Le concours ouvert en octobre 1944 entre tous les architectes genevois et tous les architectes confédérés et étrangers établis à Genève, suscita d'emblée un vif intérêt ; soixante-dix-huit programmes furent demandés et cinquante-trois projets présentés dans le délai réglementaire fixé au 2 juillet 1945. Les mobilisations empêchèrent sans doute plusieurs concurrents de terminer leur étude.

Pour apprécier les projets et procéder à leur classement, le jury considéra que le problème posé aux concurrents ne ressortissait pas principalement à la technique et à l'esthétique mais surtout à la pédagogie, à la psychologie de l'enfant et à l'urbanisme. Il fallait tirer parti d'une situation exceptionnelle pour que les constructions projetées répondissent aux désirs des éducateurs de notre jeunesse. Le transfert de ce groupe scolaire dans un parc permettait une décentralisation, une répartition des classes moins dense que dans les anciens bâtiments scolaires. On ne veut plus aujourd'hui de grosses bâtisses monumentales, mais écrasantes, de longs couloirs sonores, des escaliers interminables, des préaux resserrés où s'agit une foule compacte, mais des corps de bâtiments séparés, de faible hauteur, dont les fenêtres s'ouvrent sur la nature, face au grandiose paysage qui nous a été donné, des préaux bien dégagés à peine séparés des pelouses voisines.

S'inspirant de ces considérations, le jury écarta, sans en méconnaître parfois les mérites, les projets comportant des



Fig. 1. — Le parc Trembley, avant la construction.¹

groupes scolaires à caractère trop monumental, des écoles enfantines à plusieurs étages, des groupes formant écran dans le parc, des préaux géométriques ceinturés de murs. Il manifesta aussi une nette préférence pour une architecture simple de lignes et de forme, tout en mettant en garde les milieux compétents sur le danger d'un caractère trop impersonnel et le risque de tomber dans l'uniformité.

Les 18 000 fr. mis à la disposition du jury pour les prix furent répartis entre six lauréats, deux projets furent achetés et, grâce à une subvention de la Confédération de 12 000 fr., des allocations purent encore être attribuées pour vingt autres projets.

Dans ses conclusions générales, le jury appuya la demande d'acquiescer les parcelles situées au bas du parc, en bordure du chemin Chauvet, afin de les incorporer au parc et pria les autorités de la Ville de prévoir pour le groupe scolaire une décoration appropriée à sa destination.

En décernant le premier prix au projet de M. Roland Rohn, le jury recommanda de lui attribuer le mandat d'exécution. Ce projet réunissait en effet la plupart des avantages requis : une implantation judicieuse, de bons accès à travers le parc, des bâtiments adaptés avec souplesse au terrain, des classes bien orientées s'ouvrant sur le parc, des préaux

bien protégés offrant une vue dégagée, une architecture d'un aspect agréable où des volumes bien équilibrés expriment le plan d'une manière logique, une réalisation économique, vu le faible cube des bâtiments.

Le projet est étudié

A la suite du concours, le Conseil administratif chargea l'auteur du projet primé en premier rang de l'élaboration d'un projet de construction en vue d'une demande de crédit.

M. Roland Rohn, citoyen genevois, docteur architecte, établi à Zurich, remplissait non seulement les conditions demandées mais il s'était déjà fait connaître dans de nombreux concours et particulièrement dans la construction de groupes scolaires importants.

Un crédit de 2 600 000 fr. est accordé

En octobre 1946, sur un préavis favorable de la Commission des travaux, le Conseil municipal accordait un crédit de 2 600 000 fr. pour la construction de l'école primaire.

D'accord avec la Commission municipale des écoles et le

¹ Les photographies illustrant ce texte ont été prises par MM. Bœsch, Boissonnas et George, photographes à Genève.

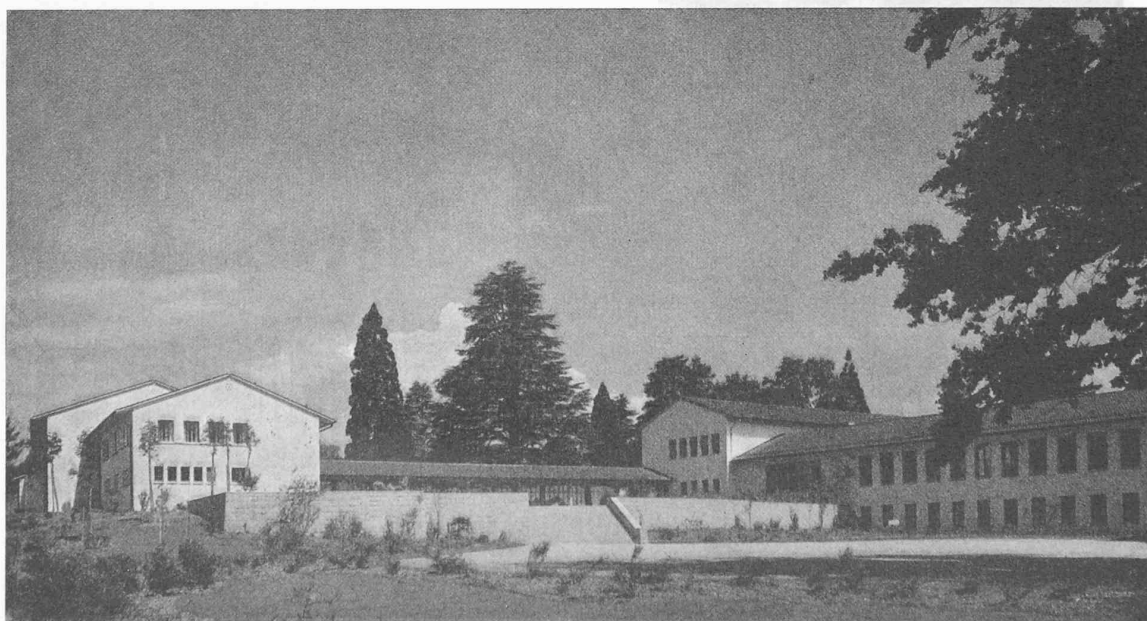
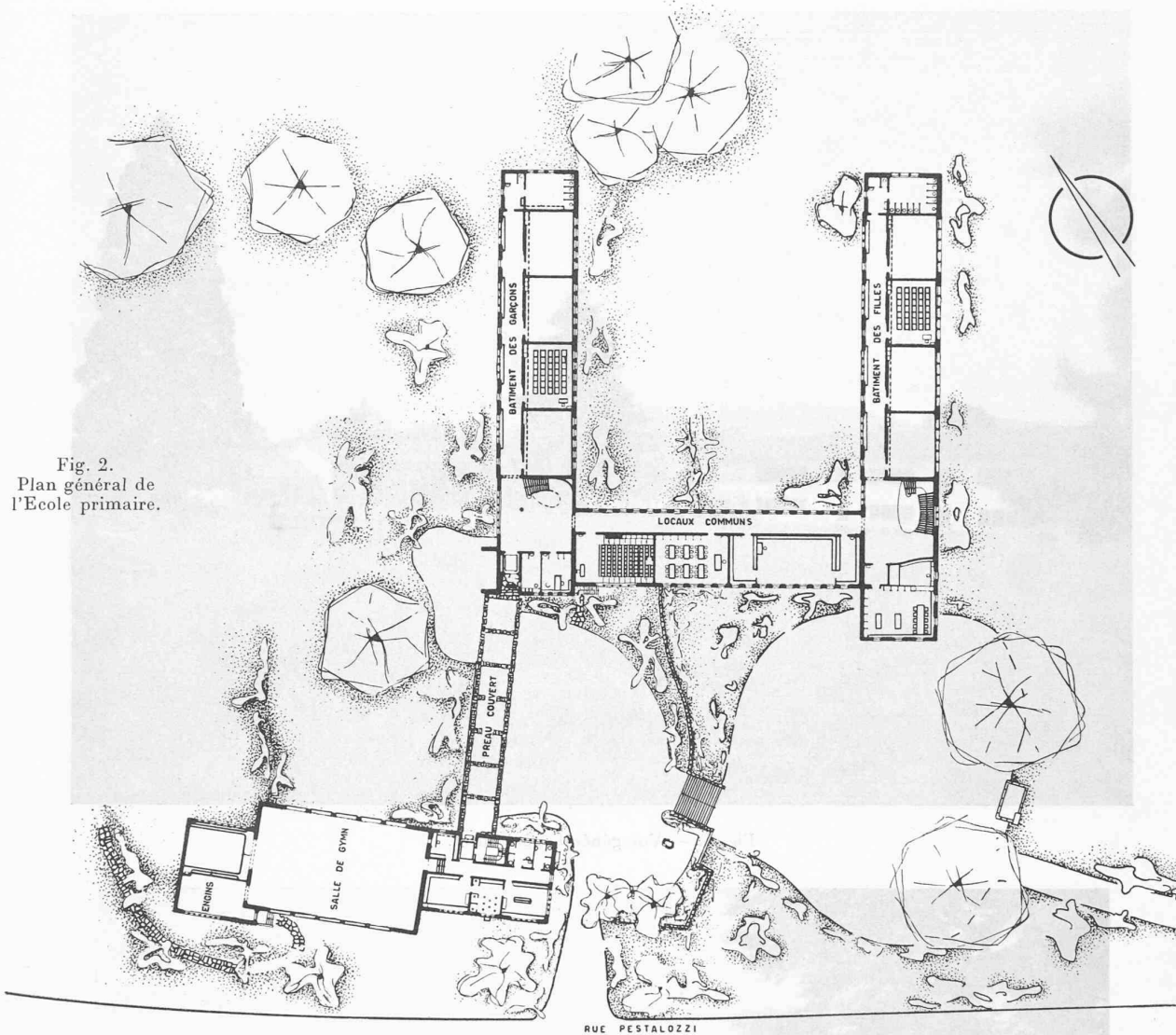


Fig. 3. — Vue générale avec les préaux.

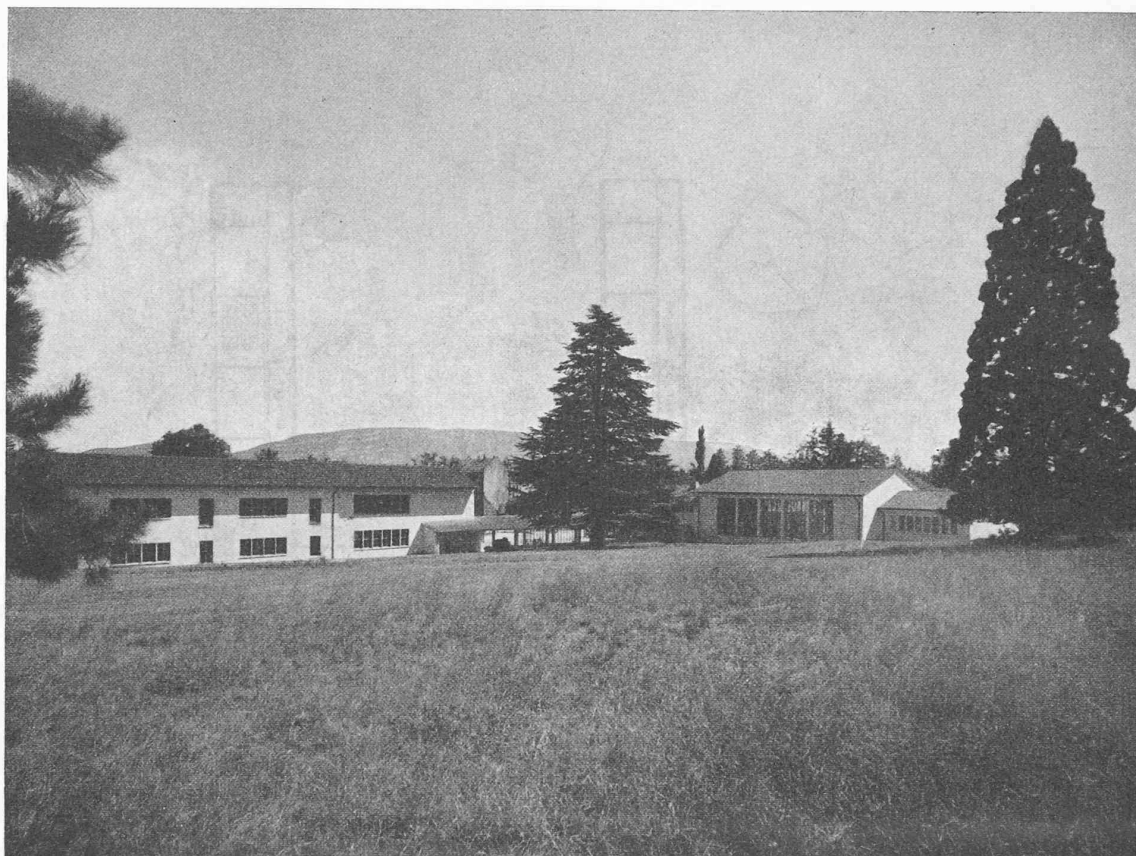


Fig. 4. — Vue générale côté ouest.

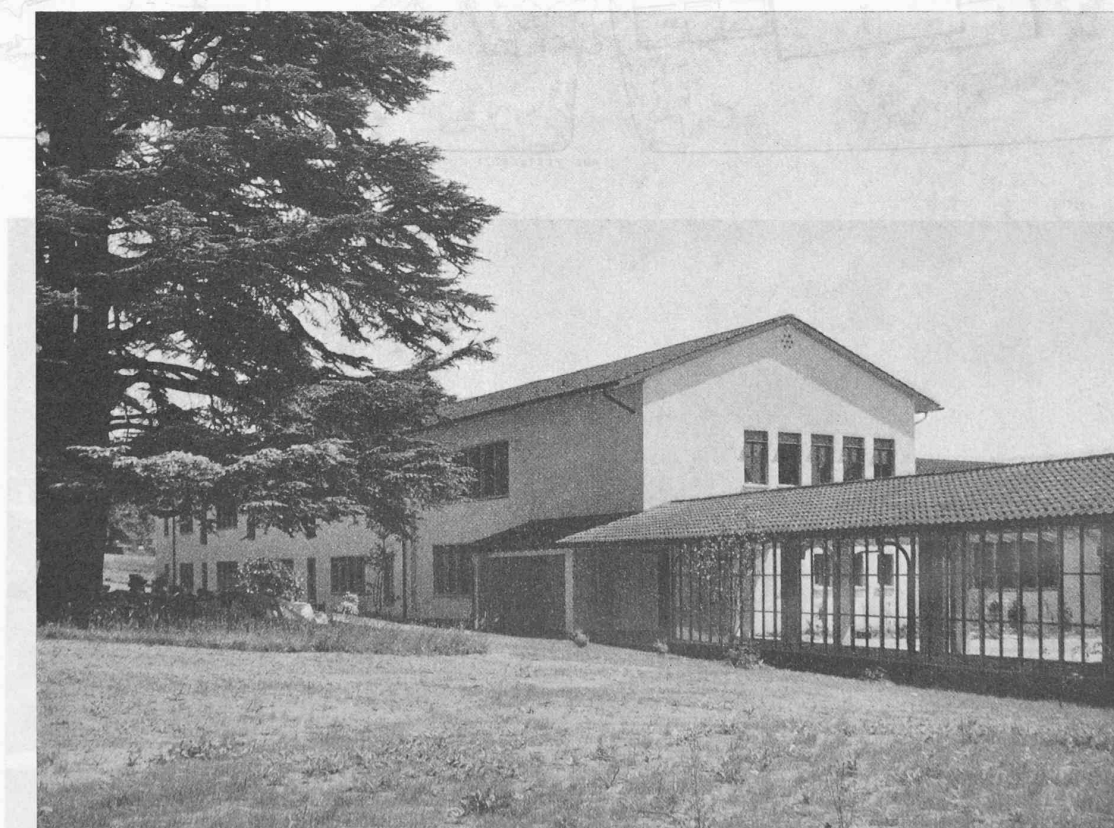


Fig. 5. — Préau couvert des garçons.

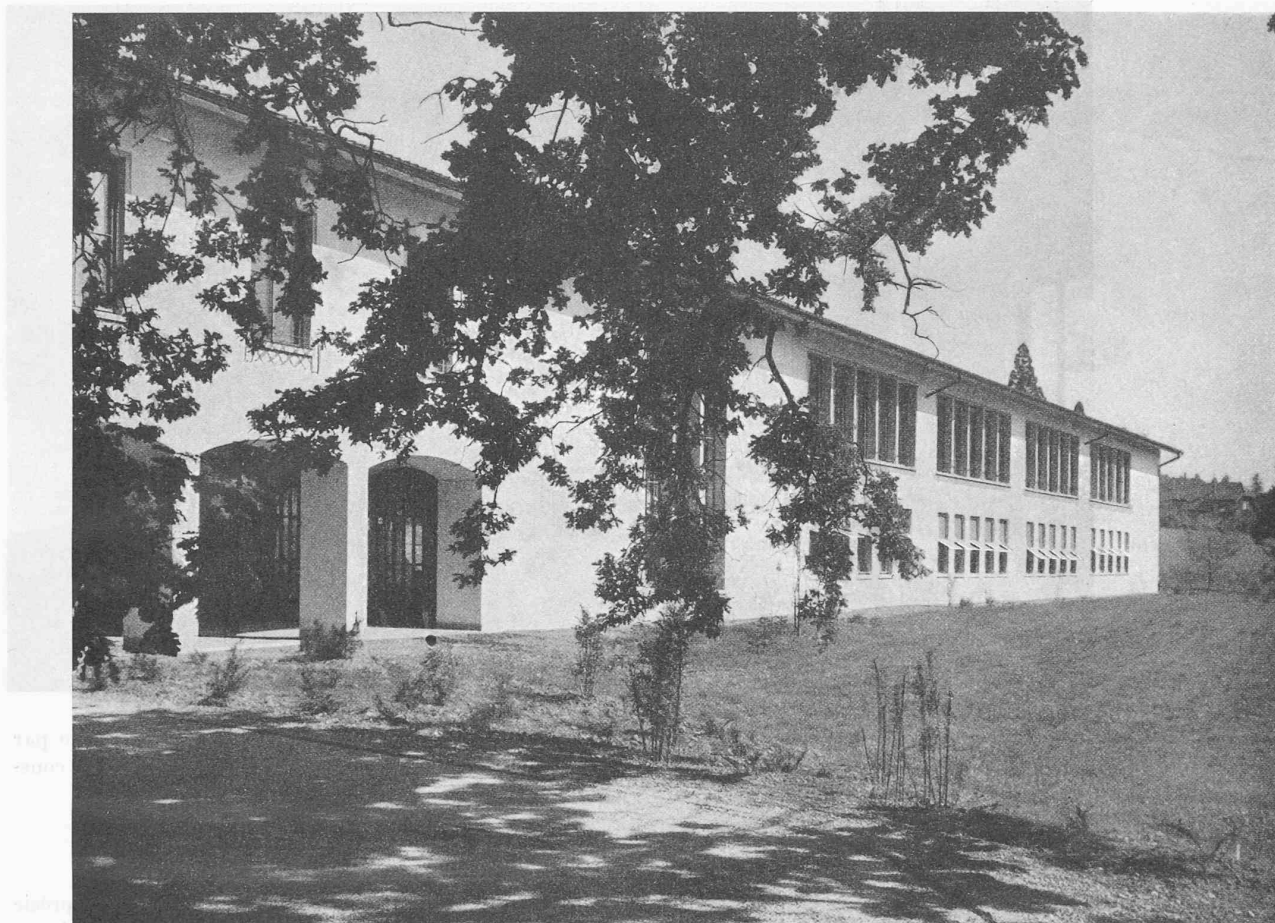


Fig. 6. — Ecole des filles.

Département de l'instruction publique, il avait été convenu de procéder par étapes en commençant par l'école primaire, attendu que l'emplacement pour l'école enfantine, dans la partie inférieure du terrain, ne se présentera d'une façon favorable qu'après l'acquisition par la Ville des parcelles situées dans le bas du parc en démolissant les constructions existantes. D'autre part, la sortie d'une école enfantine en face d'un garage comporte encore actuellement des dangers.

Le projet d'exécution ne diffère pas sensiblement de celui qui avait été primé au concours. A la demande de la Commission des travaux des réductions ont été apportées sur maints postes du devis estimatif. D'autre part les dimensions des classes ont été agrandies pour répondre à une demande du Département de l'instruction publique.

Le nouveau groupe scolaire est édifié

En automne 1946, après le vote du crédit, la saison était trop avancée pour entreprendre les travaux de terrassements et la mise en chantier fut remise au printemps 1947. On était en droit de penser que près de deux ans après la fin de la guerre, la construction de ce groupe scolaire, dont la nécessité se faisait sentir depuis si longtemps, ne rencontrerait pas de difficulté. Tel ne fut pas le cas. La production de ciment des usines chargées d'alimenter les chantiers de construction du canton de Genève se trouva tout à fait insuffisante pour répondre aux demandes provenant des travaux publics et des coopératives d'habitation. Pour parer d'une part à une crise du logement extrêmement aiguë et assurer

l'achèvement des grands travaux publics nécessaires à l'équipement de Genève, tels que l'aéroport, la Ville dut s'incliner devant des mesures de contingentement qui ne comprenaient pas l'école dans la répartition. Des ordres furent toutefois donnés pour procéder sans tarder au stockage de tous les matériaux pour lesquels les fournisseurs exigeaient encore des délais de livraison prolongés et pour faire l'acquisition d'une certaine quantité de ciment étranger. Ces mesures exceptionnelles qui exigèrent un travail considérable de la part de la direction des travaux sur place furent mises à exécution par M. Ferdinand Duc, architecte à Genève, chargé par M. Rohn, avec l'agrément de la Ville, de la surveillance de l'exécution.

Les travaux de terrassement et canalisations, entrepris en 1947, furent suivis dès 1948 par les travaux de maçonnerie.

A ce moment les matériaux n'étaient plus contingentés. Mais, malgré l'apport à Genève de main-d'œuvre étrangère, le nombre des ouvriers de la place n'était pas suffisant pour tous les chantiers publics et privés et la direction des travaux de l'école se heurta encore à de grandes difficultés pour obtenir les équipes d'ouvriers indispensables à un avancement normal des travaux.

Le gros œuvre du bâtiment a été achevé en 1949 et les travaux d'aménagements extérieurs avec les plantations ont pu, en grande partie, être faits au cours de l'automne de cette année.

L'hiver 1949-1950 a été consacré essentiellement aux aménagements intérieurs qui comportent l'intervention d'un



Fig. 7.
Vestibule du bâtiment
des garçons.

grand nombre de spécialistes pour les bâtiments scolaires pourvus de tous les perfectionnements de la technique moderne. Cette période a été également mise à profit par les artistes auxquels la Ville a confié la décoration de l'école.

De son côté, et dans le même temps, le Département des travaux publics a fait procéder à l'élargissement de la rue Pestalozzi pour lequel le Conseil municipal avait accordé, le 19 mars 1948, un crédit de 773 000 fr. Cet élargissement a nécessité l'acquisition des propriétés au bas du parc, qui

était demandée aussi bien par le jury du concours que par les commissions municipales consultées au sujet de la construction de l'école.

La construction

Une situation exceptionnelle dans un parc

La Ville de Genève bénéficie d'un privilège qu'elle apprécie et qui fait l'admiration des nombreux étrangers qui la visitent. Elle est non seulement dans un site admirable, mais elle a

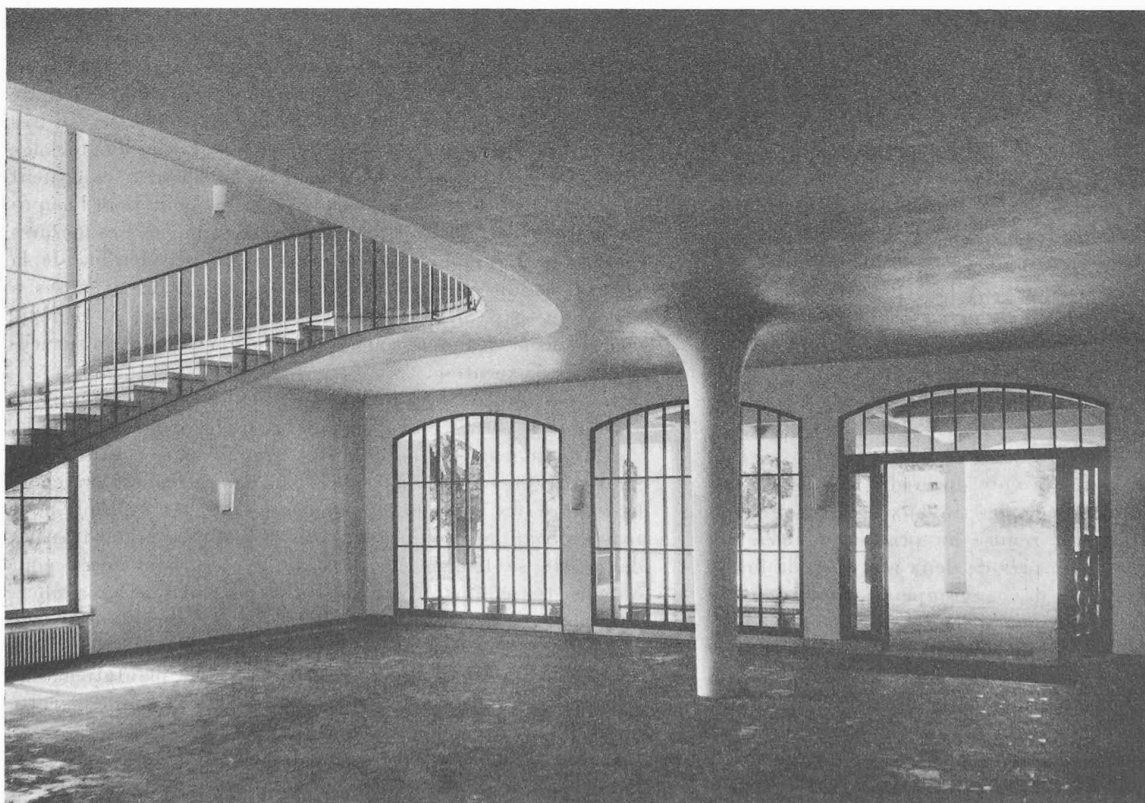


Fig. 8.
Vestibule
du bâtiment
des filles.



Fig. 9. — Décoration de Holy.

de plus, la chance de posséder des parcs dont toute la population a la jouissance. L'instruction publique a déjà eu sa part de ce privilège lorsque l'école du parc Bertrand a été installée dans une ancienne demeure privée et les enfants du quartier de Champel ont pu apprécier depuis plusieurs années les avantages du cadre de verdure qui les environne. Tel est aussi le cas pour les classes enfantines de l'école des Crêts, dont les fenêtres s'ouvrent largement sur le parc de la Maison de retraite.

Dans la campagne Trembley, pour la première fois, un parc admirablement situé et planté a été mis à disposition pour y construire un groupe scolaire; l'école primaire avec ses préaux, ses portiques, sa salle de gymnastique, a pris aujourd'hui sa place, en attendant la construction de l'école enfantine dans une deuxième étape, sans lui nuire et en s'incorporant au paysage. Les bâtiments d'une architecture simple avec les grandes lignes horizontales de leurs toits s'insèrent tout naturellement entre les deux chênes séculaires, les groupes de hêtres et les cèdres qui ont été soigneusement conservés. Les pelouses, agrémentées d'arbustes, viennent tout naturellement s'amortir contre les bâtiments, sans terrassements artificiels. La déclivité du terrain et la nécessité d'établir les préaux sur un fond horizontal ont amené la construction d'un mur et d'un escalier pour les relier; mais ce mur en belle pierre de taille, au tracé incurvé et entrecoupé de plantations, n'a pas l'aspect rigide et rébarbatif de ceux des écoles d'autrefois. Dans cette nouvelle école, on n'attendra pas l'heure de la rentrée sur le trottoir ou derrière les barreaux d'une grille de clôture. Dès le carrefour du chemin Chauvet, le chemin de l'école quitte la rue et serpente entre les pelouses jusque sous les chênes. Suivant les principes

adoptés dans nos parcs publics, la rue n'est pas séparée du parc; et les passants, les automobilistes comme les piétons, qui passeront par la rue Pestalozzi élargie jouissent du parc comme s'ils le traversaient. Plus tard, sans doute, la réserve de verdure qui doit relier le quartier des Crochettes au Petit-Saconnex à travers le parc Beaulieu, et dont il était fait mention dans le programme du concours, sera établie et la partie du parc Trembley occupée encore aujourd'hui par des cultures sera aménagée pour le public. Il sera facile également d'aménager sans grands frais un terrain de jeux pour les enfants dans la partie supérieure du terrain, derrière la salle de gymnastique.

Le jury avait recommandé avec raison que les échappées de vue les plus typiques soient ménagées. Il est aisé de se rendre compte à quel point l'architecte a tenu compte de cette recommandation dans l'implantation du groupe scolaire.

Les classes

En passant du préau dans les classes, soit par le portique couvert et protégé de la bise par un vitrage de l'école des garçons, soit par le porche de l'école des filles, c'est du point de vue pédagogique autant qu'esthétique que cette nouvelle école intéresse.

Dès le vestibule, on ne peut pas rester insensible à l'impression de clarté et d'espace qui se dégage des proportions, du tracé habile et élégant des escaliers, de la lumière abondante déversée par les grandes fenêtres. Les couleurs claires des murs font ressortir le brillant coloris des décorations, exécutées par des artistes de talent, M. Albert Chavaz dans l'école des filles, M. Adrien Holy dans l'école des garçons.

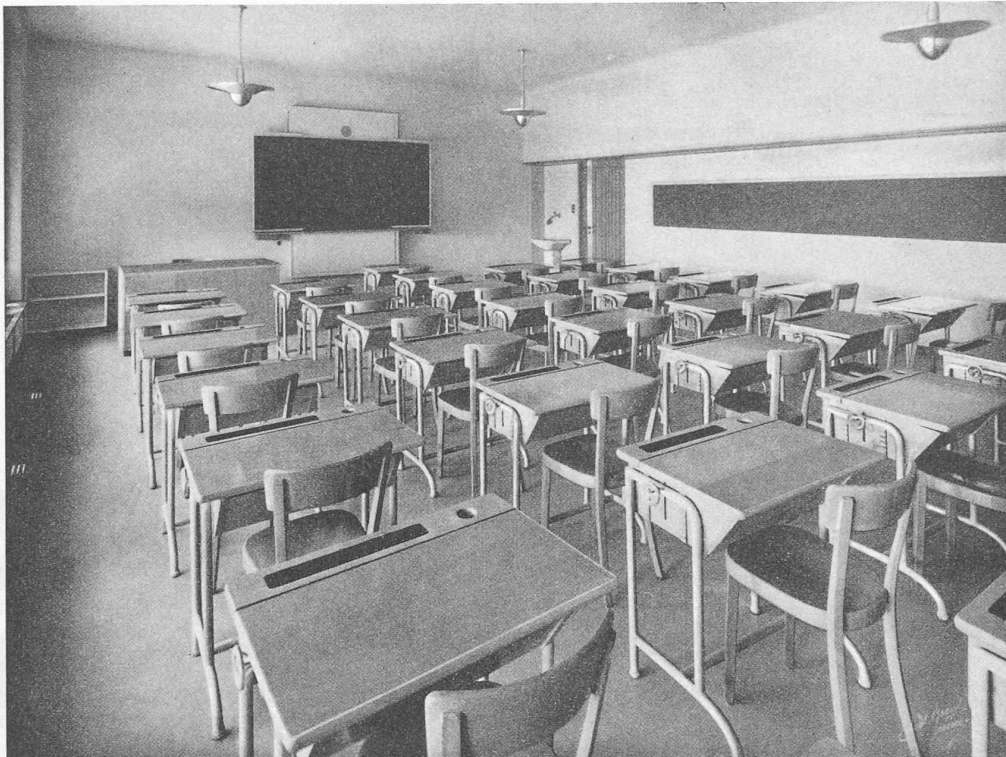


Fig. 10.
Classe normale.

Les couloirs, abondamment éclairés eux aussi, avec des plafonds et des portes en bois naturel, des sols en klinker rouge, les bancs de chêne, sous lesquels sont rangées les pantoufles des enfants, n'ont rien des corridors de casernes.

Les classes normales, toutes semblables, d'une dimension de $9,50 \times 7,25$ m, sont comptées pour recevoir trente-deux élèves assis chacun à un pupitre individuel. Les modèles de ces pupitres et des chaises sont une création d'une maison genevoise et le résultat d'études approfondies, basées sur de

longues et multiples expériences. Sur le désir de l'architecte, tout le mobilier est traité dans un ton de bois naturel clair qui s'harmonise avec les armoires fixes contre les murs et avec les portes. Les sols des classes sont de linoléum gris sur une chape, avec une isolation de liège granulé. Les tableaux noirs, qui ne sont en réalité plus noirs mais vert foncé, sont du dernier modèle étudié pour les écoles de la ville en forme de tryptique. Dans la partie supérieure de la paroi des classes, du côté du corridor, un grand panneau de pavatex spécial,

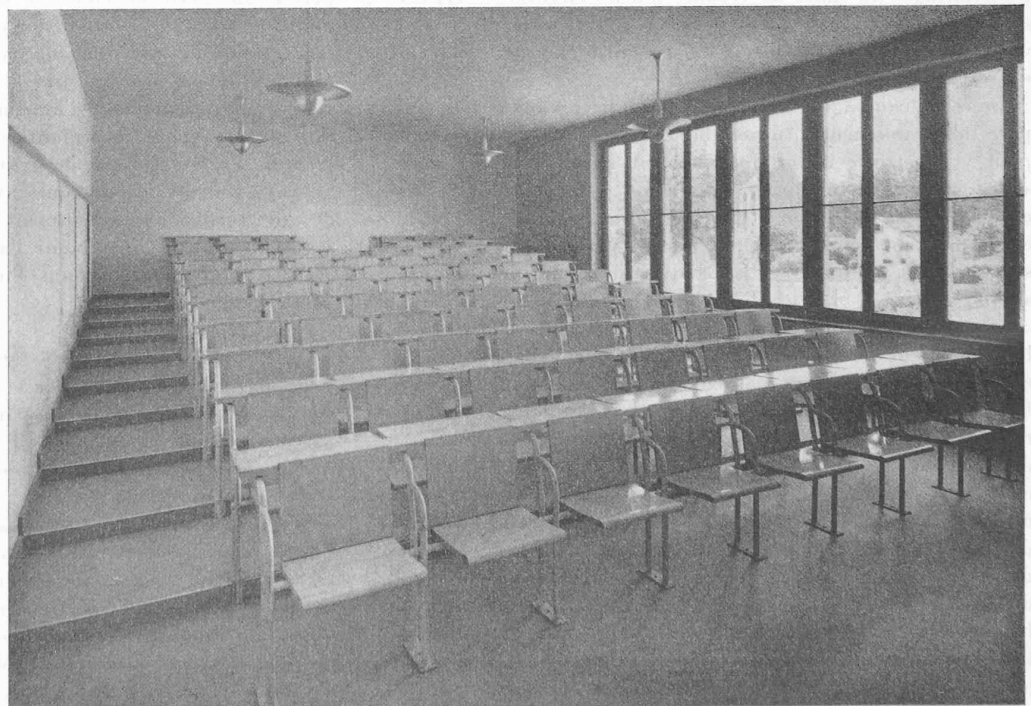


Fig. 11.
Salle de projections.

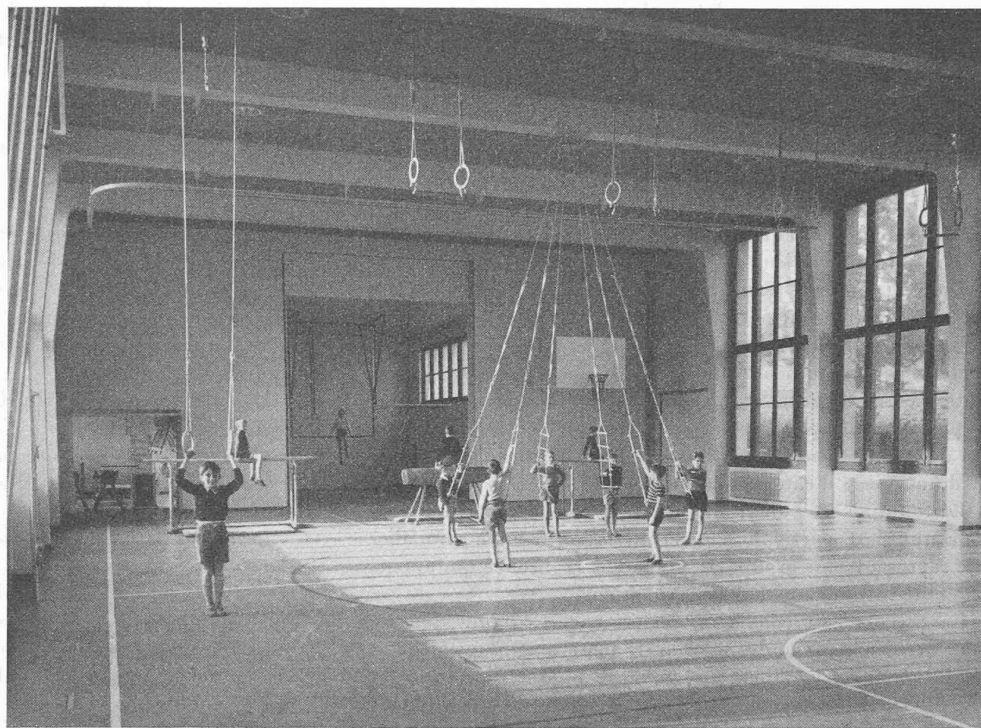


Fig. 12.
Salle de gymnastique.

monté sur un châssis et formant un encaissement, donne de bonnes conditions acoustiques. Les classes sont abondamment éclairées par les fenêtres et pour la lumière artificielle on a adopté, après plusieurs essais, un éclairage indirect par quatre diffuseurs. Toutes les classes sont pourvues de la radio, avec commande du bureau du directeur.

Les classes normales occupent les deux bâtiments parallèles orientés du côté de l'est, sans pouvoir se gêner, étant donné la différence de niveau du terrain.

Les classes spéciales sont dans le corps de bâtiment perpendiculaire qui relie l'école des filles à celle des garçons.

Au rez-de-chaussée, les locaux pour des cuisines scolaires avec un réfectoire de cent enfants ont été prévus. Leur équipement a été entièrement étudié et toutes les dispositions prises pour l'exécuter lorsque les crédits retranchés par la Commission des travaux, pour des raisons d'économie, auront été accordés.

L'infirmier est précédée d'une antichambre pour l'attente des enfants, lors des visites médicales.

Au premier étage, la classe de rythmique a été pourvue d'un plafond en panneaux de pavatex pour l'acoustique ; de chaque côté les enfants disposent d'un vestiaire.

Sur le même étage, une salle avec des gradins et un mobilier spécialement étudié servira aux séances de projections et de cinéma.

Si les soins les plus attentifs ont été voués à créer les conditions les meilleures pour les élèves, le corps enseignant trouvera pour lui aussi des avantages dont il ne bénéficie pas partout ailleurs, des salles de maîtres vastes, bien meublées, pourvues de multiples armoires adaptées à des destinations diverses : livres, cahiers, cartes de géographie, etc.

Les salles de gymnastique

Dans un corps de bâtiment à part, relié aux classes par le préau couvert des garçons, la halle de gymnastique est certainement la plus belle de Genève. Ses dimensions (15 × 25 m) ont été fixées en plein accord avec les organes compétents

de l'instruction publique, qui ont été également consultés sur tous les aménagements et engins. Les grands vitrages, qui éclairent abondamment la salle sur deux côtés, ont été pourvus de verre sécurisé et de doubles vitres, ainsi que d'un dispositif spécial de démontage pour faciliter les nettoyages. Même en hiver, dans la salle chauffée, la halle de gymnastique donne l'impression de la vie au grand air.

Donnant suite à un désir qui avait déjà été exprimé par le rapporteur de la Commission du Conseil municipal, en 1944, et à des demandes des représentants des sociétés de gymnastique du quartier, le Conseil administratif a pris la décision, en cours de travaux, d'adjoindre à la halle de gymnastique principale une salle en sol tendre qui sera utilisée pour la lutte et le saut à la perche. Une très grande ouverture, pourvue d'une porte coulissante, assure la communication entre les deux salles.

Le local des engins, contigu à la grande salle, présente aussi l'avantage d'avoir une sortie directe et de plain-pied sur l'extérieur. Bien entendu les vestiaires et les douches, qui sont le complément indispensable de la salle de gymnastique moderne, répondent aux conditions les plus modernes de la technique et de l'hygiène.

Les services généraux

Le concierge, chargé de la surveillance et de l'entretien des bâtiments, occupe avec sa famille un appartement admirablement situé au-dessus des vestiaires, que bien des locataires de la ville pourraient à juste titre lui envier.

Le service du chauffage est facilité par l'installation de brûleurs à mazout, ce qui évite les poussières de charbon et le travail pénible de la manutention. En cas de nécessité, il ne serait pas difficile d'adapter ces chaudières au charbon et une soute à charbon est prête pour une éventualité dont on ne souhaite pas la réalisation.

Des prises électriques, réparties dans tous les bâtiments, permettent également d'utiliser des appareils électriques pour les travaux de nettoyage partout où cela est nécessaire.

Décoration

Munie de tous les derniers perfectionnements de la technique moderne aussi bien pour le chauffage que pour les isolations thermiques et phoniques, l'éclairage indirect, équipée avec un ameublement étudié jusque dans les moindres détails, entourée de préaux et de pelouses gazonnées bien entretenues, disposant de classes spécialement arrangées pour répondre aux désirs de tous les pédagogues, l'école ne serait qu'un bel instrument de travail dépourvu d'âme sans une décoration appropriée.

Dans la nouvelle école primaire du parc Trembley le rôle de la décoration n'a pas été négligé. Le Conseil administratif a fait appel à quatre artistes de Genève, soit deux sculpteurs et deux peintres qui sont tous issus de notre Ecole des Beaux-Arts. Les sujets et les emplacements ont été prévus déjà dans le projet initial par l'architecte. Pour les sculpteurs, il s'est agi de la décoration d'une fontaine dans le préau des garçons et d'une pièce d'eau pour celui des filles.

La fontaine est l'œuvre de M. Willy Wuilleumier, un sculpteur qui s'est particulièrement distingué comme animalier; elle représente un groupe de pingouins en bronze qui apporte une note intime dans le préau supérieur.

La pièce d'eau convenait mieux encore qu'une fontaine pour arrêter le préau des filles entre deux magnifiques chênes. M. Cornaglia a eu l'heureuse idée de figurer dans la pierre une fillette qui se penche sur l'eau en jouant avec un bateau.

Le pignon du bâtiment de la gymnastique, bien exposé du côté du midi, offrait une surface tout indiquée pour y placer un cadran solaire. L'artiste chargé de lui donner un caractère décoratif a entouré le cadran des signes du zodiaque, exécutés en mosaïque de couleur.

A l'intérieur, MM. Holy et Chavaz se sont partagé les deux grandes parois mises à leur disposition pour des peintures murales.

Dans le vestibule des filles, le visiteur et les enfants sont accueillis dès leur entrée par une grande fresque qui domine l'escalier où le peintre Chavaz a représenté un paysage de fantaisie peuplé d'enfants et de personnages de contes de fées, où les animaux de chez nous se mêlent à des animaux exotiques.

Du côté des garçons, le peintre Holy s'est inspiré des quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu pour répartir des enfants jouant dans un paysage qui nous est familier; les uns vont à la pêche, d'autres allument un feu et jouent au cerf-volant.

Les peintres, comme les sculpteurs, ont puisé leur inspiration dans les relations des enfants avec la nature, et on retrouve là la même idée qui a guidé les promoteurs de cette construction dans le choix de l'emplacement et l'architecte dans l'implantation des constructions avec le souci de respecter et de mettre en valeur le site admirable qui était mis à leur disposition.

ORGANISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES

Recommandations concernant les relations entre ingénieurs patrons et ingénieurs employés au sein de l'entreprise

La Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a créé, suivant le désir d'une partie de ses membres, un CONSEIL PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS dont les statuts ont été approuvés en 1948.

Ce Conseil, comportant une délégation d'ingénieurs patrons et une délégation d'ingénieurs employés, est à la fois un organe consultatif, une instance de conciliation et d'arbitrage au service des membres de la section et un conseiller de cette dernière pour les questions touchant l'organisation ou l'exercice de la profession d'ingénieur.

Son but principal est d'améliorer les contacts entre les ingénieurs, de stimuler leurs qualités professionnelles et de régler les questions d'ordre professionnel qui lui seraient soumises au sujet des relations entre ingénieurs, ou entre ingénieurs et employeurs.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil professionnel des ingénieurs a rédigé sous forme de recommandations directes quelques directives suivantes :

PRÉAMBULE

Les relations d'homme à homme qui s'établissent facilement dans une petite entreprise sont beaucoup plus difficiles à entretenir dans une grande. Les chefs doivent y être sélectionnés parmi les personnalités les plus accusées, les plus concentrées vers un but de rendement; quand aux subordonnés, répartis dans les rouages de cette grande entreprise dont le travail est très divisé, ils ont forcément moins l'occasion d'affirmer leur personnalité et leur don d'initiative puisque leur jugement ne peut s'exercer que dans une sphère d'activité relativement restreinte.

Notre époque nous oblige à accorder de plus en plus d'importance aux questions de rendement et de rapidité, on s'efforcera malgré tout de lutter pour la conservation des valeurs morales et individuelles, indispensables au bien de la communauté.

Les bonnes relations qui peuvent s'établir entre patrons

et employés reposent avant tout sur la volonté de compréhension mutuelle. Toutefois, cette bonne volonté a d'autant plus de peine à se manifester que les rencontres personnelles entre chefs et subordonnés sont plus brèves; si bien que des questions importantes visant à l'établissement de contacts autres que ceux d'ordre professionnel entre membres d'une hiérarchie ne peuvent que difficilement être débattues.

Il est dès lors utile de résumer dans la forme qui suit les questions qu'un ingénieur et ses chefs se doivent d'examiner ensemble.

A. ENGAGEMENT

L'employeur s'appêtant à engager un ingénieur lui communiquera des renseignements d'ordre général sur son entreprise portant entre autres sur les points suivants :

1. Situation générale de l'entreprise, origine et activité passée et développement récent.
2. Organisation générale de la maison (par exemple : programme de travail, organisation de la production et de la vente, effectifs).
3. Organisation du travail dans le service auquel le candidat sera affecté et ses connexions avec les services voisins.
4. Définition du poste proposé dans ce service. Rôle que doit y jouer l'ingénieur.
5. Allocations diverses, dans quelle mesure il peut être tenu compte des charges de famille, assurances, caisse de retraite, droit aux vacances, service militaire, heures supplémentaires, droit de propriété, mesure dans laquelle il est tenu compte des idées nouvelles.

De son côté, le postulant remettra une documentation portant sur les points essentiels suivants :

1. Sa formation, ses expériences, ses connaissances particulières, le genre d'activité dans lequel il croit pouvoir donner sa pleine mesure, ses goûts personnels.
2. Sa situation personnelle, ses obligations militaires, son état de santé.

Dans la mesure du possible, le postulant sera convoqué pour un contact direct et c'est lors de cette entrevue que seront discutés les points particuliers de l'engagement et qu'une entente sur le salaire interviendra.

Les frais de voyage du postulant lui seront remboursés, s'il a été convoqué.

Le traitement

S'il existe dans l'entreprise engageant l'ingénieur un barème fixant le traitement en fonction de l'âge et des années